

La mise en oeuvre du régime international du climat en Afrique de l'ouest

Citation for published version (APA):

Abalo, A. O. (2022). La mise en oeuvre du régime international du climat en Afrique de l'ouest: Cas du Togo, du Niger et du Burkina Faso. [Maastricht University]. Maastricht University. <https://doi.org/10.26481/dis.20220110aa>

Document status and date:

Published: 01/01/2022

DOI:

[10.26481/dis.20220110aa](https://doi.org/10.26481/dis.20220110aa)

Document Version:

Publisher's PDF, also known as Version of record

Please check the document version of this publication:

- A submitted manuscript is the version of the article upon submission and before peer-review. There can be important differences between the submitted version and the official published version of record. People interested in the research are advised to contact the author for the final version of the publication, or visit the DOI to the publisher's website.
- The final author version and the galley proof are versions of the publication after peer review.
- The final published version features the final layout of the paper including the volume, issue and page numbers.

[Link to publication](#)

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal.

If the publication is distributed under the terms of Article 25fa of the Dutch Copyright Act, indicated by the "Taverne" license above, please follow below link for the End User Agreement:

www.umlib.nl/taverne-license

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us at:

repository@maastrichtuniversity.nl

providing details and we will investigate your claim.

PROPOSITIONS ANNEXÉES À LA THÈSE DE DOCTORAT

Propositions en rapport avec le sujet de la thèse

1. Développer un cadre de planification climatique cohérent et opérationnel qui définit avec précision des moyens de mise en œuvre clairs, réalistes et adaptés aux contextes nationaux.
2. Adopter dans un cadre inclusif, des lois spécifiques au changement climatique assorties de textes d'application qui imposent des sanctions fortes à même de dissuader les potentiels délinquants climatiques.
3. Rendre contraignant la réalisation périodique du bilan carbone et opérer un meilleur encadrement du reboisement compensatoire et du suivi de la mise en œuvre des mesures d'éviction, d'atténuation et de compensation proposées dans les plans de gestion environnementale et sociale (PGES).
4. Revisiter les arrangements institutionnels existants de manière à minimiser les situations de concurrence institutionnelle, à faciliter la coordination intersectorielle de l'action climatique et à prioriser des cadres de gestion technique.

Propositions liées à la discipline du doctorant

5. Minimiser la soft law dans les processus internationaux de régulation du secteur de l'environnement ; opter pour des normes plus contraignantes et à caractère auto-exécutoire, mettre un accent sur la clarté et la précision des textes et surtout, assurer une adaptation des normes à l'évolution des contextes.
6. Compléter lors des processus de création du droit international de l'environnement, les analyses juridique et environnemental par des considérations sociologiques et économiques de manière à garantir la capacité matérielle des Etats à se conformer aux obligations qui en découlent.
7. Mette en place au niveau international, un cadre de renforcement de capacités techniques des acteurs clés des pays du Sud, qui opère de manière récurrente et efficace et qui autonomise progressivement les pays du Sud dans leurs processus d'implémentation du droit international de l'environnement.

Propositions liées à l'impact des résultats de la recherche pour la science et/ou la société

8. Vulgariser les dispositifs politiques, juridiques et institutionnels de mise en œuvre du régime climatique international auprès de tous les acteurs, surtout au niveau communautaire, de manière à garantir la compréhension et l'appropriation de la question climatique par les communautés à la base et à les inciter à intégrer les écogestes dans leurs modes de vie.

Autres propositions

9. Initier des plans de gestion climat (PGC) pour les projets à impacts climatiques importants et outiller les magistrats et les acteurs de la société civile pour plus de réactivité face aux délinquants climatiques.
10. Prendre en compte les lacunes identifiées au moment de la prise de décision et réorienter les choix stratégiques de manière à impulser les Etats notamment le Togo, le Niger et le Burkina Faso vers une mise en œuvre pleine et entière du régime climatique international.